



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1- Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses (prévisionnelles) et des recettes (prévisionnelles) autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement autant que possible.
- De prioriser les dépenses d'investissement qui visent :
 - o A réduire les dépenses de fonctionnement, et notamment ceux permettant la réalisation d'économie d'énergie
 - o A entretenir le patrimoine communal
 - o A renforcer l'accessibilité de certains bâtiments communaux
 - o A l'amélioration du cadre de vie pour les bruguiérois
 - o A moderniser les procédures et renforcer la dématérialisation, en interne

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle se compose de :

- Dépenses et de recettes dites « réelles » qui regroupent toutes les charges nécessaires au fonctionnement des services publics.
- Dépenses et de recette d'ordres qui sont des écritures comptables sans flux financier, qui se caractérisent par le fait de s'équilibrer en dépense et en recette.

Pour notre commune :

- Au niveau des dépenses

Elles atteignent un montant de 10 501 746.22€ et se résument ainsi :

Dépenses de fonctionnement	
	BP 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	2 224 115
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	5 645 759
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	81 710
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	1 103 064
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre transfert entre sections	655 600
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	592 497
CHAPITRE 66 - Charges financières	83 001
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	5 000
CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	111 000
TOTAL	10 501 746

Les principales dépenses concernent :

- Les dépenses à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 2 224 115€.
- La masse salariale (chapitre 012) pour un montant de 5 645 759€. Ce montant intègre notamment la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL qui passe de 34.65% à 37.65%, soit une augmentation de 8.66%. Cette augmentation s'ajoute à celle qui est survenue l'an dernier et sera suivie de deux autres hausses.
- Les atténuations de produits (chapitre 014) pour un montant de 81 710€ ; ce chapitre comprend les pénalités SRU (50 000€), le FPIC (31 710€). La loi de finances 2026 exonère les communes du dispositif Dilico, inscrit en 2025 sur ce chapitre.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour un montant de 592 497€. Ce chapitre est en baisse de 4.31% par rapport au BP 2025, passant de 619 152€ à 592 497€, notamment en raison d'une prévision moins importante de la subvention au CCAS : 65 322€ au BP 2025 et 50 000€ au BP 2026, de l'arrêt de l'abonnement aux Editions WEKA (-8200€).
- Les charges financières (chapitre 66) pour un montant de 83 001€.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) fait état de dépenses inhabituelles comme les annulations de titres sur les exercices antérieurs.
- Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68), sont en hausse car est prévue une provision liée aux pénalités appliquées à une entreprise ayant participé à la construction de l'école Les 4 Saisons et est actuellement en liquidation judiciaire.

➤ Au niveau des recettes

Elles se résument ainsi :

Recettes de fonctionnement	
	BP 2026
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 055 969
CHAPITRE 013 - Atténuations de produits	109 700
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	45 394
CHAPITRE 70 - Produits des services	1 154 700
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	3 725 168
CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	3 039 567
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	1 295 848
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	70 300
CHAPITRE 76 - Produits financiers	100
CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	5 000
TOTAL	10 501 746

Les principales recettes sont celles :

- Issues des atténuations de charges (chapitre 013), elles regroupent les remboursements très variables sur les charges de personnel (indemnités journalières) et les remboursements par le CBE des salaires de l'agent mis à sa disposition.
- Issues des produits de services (chapitre 70), elles devraient atteindre 1 154 700 € en 2026. Ce montant est en augmentation par rapport au CFU de 2025 en raison d'une hausse des recettes du Bascala.
- Issues de la fiscalité (chapitre 73 et 731) qui comprennent notamment :
 - o Le montant de 3 546 978€ versé par Toulouse Métropole au titre de l'attribution de compensation
 - o La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par Toulouse Métropole (170 000€)
 - o Le premier reversement de Dilico (8 190€) ; 2 autres versements devraient être effectués en 2027 et 2028
 - o Les recettes issues des taxes foncières (2 621 427€)*
 - o Les recettes liées à la TLPE (105 240€)
 - o Les recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO) (300 000€)
- Issues des Dotations et participations (chapitre 74) qui comprennent principalement :
 - o La dotation globale de fonctionnement (DGF) versé par l'Etat pour un montant prévisionnel de 115 132€
 - o Le versement d'une subvention par l'Etat pour la compensation suite à la mise en place des repas à 1€ (83 000€)
 - o Les différents versements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les services petites enfance, enfance et jeunesse (723 430€)
 - o Les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière (255 600€)

*Au niveau de la fiscalité, les taux resteront identiques à ceux de l'an dernier, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.21%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 7.22%

3- La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, qui modifient le patrimoine de la collectivité.

➤ Au niveau des dépenses

Elles devraient atteindre un montant de 4 808 988€ réparti ainsi :

Dépenses d'investissement	
	BP 2026
CHAPITRE 001 - Déficit d'investissement reporté	0
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	45 394
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	65 420
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	120 000
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	557 700
21888 Equilibre	3 416 364
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	4 110
TOTAL	4 808 988

Le BP 2026 prévoit des dépenses d'investissement visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments et des équipements communaux, à mettre en conformité certains bâtiments et/ou équipements, et à assurer l'entretien courant et la préservation du patrimoine communal.

Quelques exemples :

- La dématérialisation et modernisation des procédures internes
 - Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des Ressources humaines (34 400€)
 - Mise en place d'un logiciel de gestion des relations avec les administrés + dématérialisation des parapheurs (14 020€)
- La rénovation de certains de nos bâtiments communaux
 - Remise en peinture de 2 classes (10 000€)
 - Réfection d'une partie de la toiture des Bruyères suite à des infiltrations (15 600€)
 - Réfection d'une partie de la toiture au complexe (9 500€)
 - Renforcement des fondations boulodrome et Xéraco (62 000€)
 - Reprise réseau eaux usées au Bascala (13 000€)
 - Cellule de refroidissement à la cantine scolaire (11 250€)

- Le renouvellement du parc automobile municipal
 - Acquisition d'une véhicule benne électrique (45 000€)
- La réalisation d'économies d'énergie
 - Contractualisation avec un assistant à maîtrise d'ouvrage pour rénovation du groupe scolaire Mésanges/Bruyères (10 000€)
 - Reprise d'une alimentation au complexe pour l'alimentation des panneaux lumineux (2800€)
 - Poursuite des changements de luminaires dans les bâtiments : 3000€
 - Mise en place de programmateurs à la cantine scolaire (1400€)
- La mise en accessibilité de certains bâtiments communaux
 - Création d'un toilette PMR à l'âge d'or : 5000e
 - Gymnase : 13 500€
 - Tennis couvert : 10 000€
 - Club house : 18 000e
 - Groupe scolaire Bruyères /mésanges : 23 000e
- La création d'une classe mobile à l'école des Bruyères (12 000€) et vidéoprojecteurs pour certaines classes (2000€)
- L'amélioration du cadre de vie
 - Traçage du stationnement au complexe (4 800€)
 - Vidéoprotection (5 000€)
 - Création d'un abri pour l'accueil des parents à l'ALAE des Bruyères (2 000€)
 - Enveloppe de 8 000€ pour le budget participatif
- La rénovation de l'éclairage public (120 000€ / chap 204)

Par ailleurs, la commune soldera la réhabilitation de la cantine scolaire (4 110€ / chapitre 23).

➤ Au niveau des recettes

Recettes d'investissement	
	BP 2026
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 613 033
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 600
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0
CHAPITRE 021 - Virements de la section de fonctionnement	1 103 064
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers, réserves	803 245
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	424 376
CHAPITRE 16 - Emprunts	209 670
TOTAL	4 808 988

Les principales recettes sont :

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) qui comprennent :
 - Le FCTVA (103 245€)
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) qui devraient atteindre un montant de 424 376€ et seront versées par le Conseil Départemental, la CAF, et l'Etat.

4 Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt ne sera contracté par la commune sur l'année 2026.

Sur cette année, elle remboursera :

- 600 000€ pour le capital de l'emprunt (chapitre 16 / Section d'investissement)
- 83 001€ pour les intérêts de la dette (chapitre 66 / Section de fonctionnement).

L'emprunt contracté en 2012 auprès du Crédit Agricole, au taux de 4,80 %, a été renégocié en début d'année. Il a été repris par la Banque Postale pour une durée de 6 ans et 6 mois, avec un taux révisé de 3,52 %.

